

N°	Nature	Ligne	Formulation initiale	Formulation alternative proposée	Motif de l'amendement	Prénom	N.	Commentaire de l'amendement
1	Ajout	1	de l'Assemblée constituante	Le "peuple Français" est l'ensemble des citoyens de tout ordre vivants sur un territoire qui relèvent de l'administration Française ou hors de ce territoire et répondants à l'article 2; et s'acquittent de leurs devoirs fiscaux auprès de l'administration Française.	Définir le "peuple Français"	Denis	Q.	Non intégré. La définition juridique du peuple français est : « la communauté légale des citoyennes et des citoyens disposant de leurs droits civils et politiques », il est sans objet de le redéfinir.
2	Reform.	2	49.3	Proposition de loi Convocation de l'Assemblée constituante	Proposition de loi Convocation de l'Assemblée constituante	Cédric	D.	Non intégré. Amendements et motifs incompréhensibles.
3	Suppr.	6	Tout le premier chapitre		Commencer de manière plus percutante	Patrick	F.	Non intégré. Absence de proposition alternative correspondant à la mention « plus percutante ».
4	Reform.	9	Face aux dangers chaque jour un peu plus criants du régime politique actuel de la France	Face aux dangers chaque jour plus inacceptables que le régime politique actuel de la France fait courir à ses habitants,	corriger une formulation maladroite et mal ciblée	Marc	O.	Intégré et reformulé.
5	Reform.	10	Face aux dangers chaque jours un peu plus criants du régime politique actuel de la France, nous appelons le peuple à reconquérir sa souveraineté par l'élection d'une assemblée constituante pour fonder avec les citoyens la 6e République.	Face aux dangereuses dérives chaque jour un peu plus criantes du régime politique actuel de la France, nous appelons le peuple à reconquérir sa souveraineté par l'élection d'une assemblée constituante pour fonder une nouvelle république.	Moins connoté	Sylvie	R.	
6	Reform.	15	Il s'agit de mettre un terme à un cadre institutionnel historiquement daté, fondé sur l'alliance entre une vision passéiste du pouvoir (l'idée qu'il faut un chef tout puissant, un monarque) et la défense des intérêts objectifs de classe d'une oligarchie accapareuse	Il s'agit de mettre un terme à un cadre institutionnel créé en un temps où la France était engluée dans les guerres de décolonisation, où il n'y avait que 10 % de bacheliers, mais encore 30 % de paysans et 35 % de catholiques pratiquants dans une église pré-conciliaire	Sortir d'un discours militant clivant en positionnant la nécessité du passage à la 6ème république par rapport aux révolutions sociologique du dernier demi siècle	Dominique	C.	Non intégré. Il faudrait décrire précisément l'évolution dont il est question, ce qui n'est pas l'objet de la loi. Par ailleurs, la revendication d'une 6è République est par principe clivante.
7	Ajout	17	tout puissant, un monarque)	auquel est inféodé un parti)	Le député, comme le candidat à la députation, doit être le porte-parole du peuple et ne doit pas être inféodé à un parti qui est la plupart du temps soumis à une seule personne ou un petit groupe de personnes.	Stéphane	L.	Non intégré. Cet amendement décrit une situation actuelle, mais à l'époque de la rédaction de la constitution, il s'agissait au contraire d'en finir avec « le régime des partis ». Cet amendement constituerait un anachronisme.
8	Reform.	18	classe oligarchie accapareuse	utiliser des mots employés par les gens lambda pas par des pros de la politique	mots utilisés trop compliqués -commencer par le constat rapide de la situation actuelle (cumul des mandats, non respect des engagements, sexisme, magouilles...) et expliquer l'objectif de cette Constituante	véronique	R.	Intégré avec reformulation de « classe oligarchique accapareuse » en « des plus favorisés ».
9	Reform.	19	C'est à lui d'édicter la règle du jeu	C'est à lui d'édicter la règle du jeu pour le XXIe siècle	donner une perspective de long terme à la 6ème	Dominique	C.	intégré directement
10	Suppr.	31	Pire, son irresponsabilité du président se décline aux ministres, parlementaires, oligarques, comme l'on démontré les affaires Cahuzac, Thévenoud ou, plus récemment, le scandale dit des Panama Papers...		inutile	Dominique	C.	Non intégré. Il s'agit de donner des exemples concrets d'irresponsabilité et donner de la cohérence avec l'irresponsabilité au niveau local.
11	Reform.	31	Pire, son irresponsabilité du président se décline aux ministres, parlementaires, oligarques, comme l'on démontré les affaires Cahuzac, Thévenoud ou, plus récemment, le scandale dit des Panama Papers...	Pire, l'irresponsabilité du président se décline aux ministres, parlementaires, oligarques, comme l'on démontré les affaires Cahuzac, Thévenoud ou, plus récemment, le scandale dit des Panama Papers...	conformité aux conventions de langage	Michel	C.	
12	Reform.	31	son irresponsabilité du président	son irresponsabilité de président	tournure	Alain	M.	Oups. Merci de la vigilance.
13	Reform.	31	du président	de président	Il s'agit de la fonction et non de la personne.	Jean-Marc	S.	
14	Reform.	32	comme l'on démontré les affaires	comme l'ont démontré les affaires	faute d'orthographe !	Véronique	D.	
15	Reform.	32	comme l'on démontré	comme l'ont démontré	orthographe	Alain	M.	

16	Ajout	33	dit des Panama Papers ...	Cette irresponsabilité et cette confusion des pouvoirs entre exécutif et pouvoir délibérant se retrouvent d'ailleurs à tous les niveaux de la république du maire au président de la région et plus particulièrement dans les intercommunalités	dé légitimer le principe monarchique partout où il se trouve	Dominique C.	intégré directement
17	Reform.	38	copie confirme	copie conforme	Faute de frappe	Pablo C.	Oups. Merci de la vigilance.
18	Reform.	38	celui référendum bafoué	celui du référendum bafoué / ce référendum bafoué	correction de la langue	Françoise C.	
19	Reform.	38	est celui référendum bafoué	est celui du référendum bafoué	oubli d'un mot	Véronique D.	
20	Reform.	38	est celui référendum bafoué	est celui du référendum bafoué	correction syntaxique	Mehdi N.	
21	Reform.	39	copie confirme	copie conforme	faute d'orthographe	Véronique D.	
22	Reform.	39	copie confirme	copie conforme	orthographe	Alain M.	
23	Reform.	39	confirme	conforme	sans doute une faute de frappe.	Jean-Marc S.	
24	Ajout	40	était ratifié en catimini	, par lâcheté politique des parlementaires.	Attitude des parlementaires réuni-e-s en congrès pour cette occasion.	Alain M.	Non intégré. Vrai sur le fond, mais il s'agit de faire signer la présente PPL par des parlementaires, il serait maladroit de les accuser par principe, d'autant que certains, hélas insuffisamment nombreux, s'y étaient opposés.
25	Reform.	42	En plus, le régime se caractérise par son instabilité institutionnelle.	De plus, le régime se caractérise par son instabilité institutionnelle.	conformité aux conventions de langage	Michel C.	intégré directement.
26	Suppr.	44	Cela a pu être vrai à une époque (dans les années 1960 ou 1970), mais ça ne l'est clairement plus aujourd'hui !		inutile	Dominique C.	Non intégré mais formulation initiale alléguée.
27	Reform.	46	comme les pathétiques récentes tentatives de révision constitutionnelle sur la charte européenne des langues régionales	comme les récentes tentatives pathétiques de révision constitutionnelle sur la charte européenne des langues régionales	conformité aux conventions de langage	Michel C.	Suppression de l'adjectif « pathétique » conformément aux débats sur Nous le Peuple.
28	Reform.	60	Une Assemblée constituante, c'est une assemblée de représentants élus pour rédiger et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution	Une Assemblée constituante, c'est une assemblée de représentants désignés pour organiser la rédaction et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution	Formulation compatible avec le tirage au sort et un processus constituant impliquant les citoyens	Dominique C.	intégré directement
29	Reform.	60	c'est une assemblée de représentants élus pour rédiger et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution.	est une assemblée de représentants élus pour rédiger et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution.	conformité aux règles de formulations et allègement de la phrase	Michel C.	intégré directement
30	Reform.	60	Une Assemblée constituante, c'est une assemblée de représentants élus pour rédiger et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution.	Une Assemblée constituante, c'est une assemblée de représentants mandatés pour rédiger et proposer l'adoption d'une nouvelle constitution.	Le tirage au sort doit rester une possibilité	Frédéric G.	Intégré en fonction des résultats du vote n°3
31	Ajout	70	de la démocratie politique	Aujourd'hui, alors que 70% des nouvelles générations terminent leurs études secondaires et qu'internet permet l'information et la participation massive de tous sur un mode collaboratif, l'assemblée constituante doit permettre l'avènement d'un processus constituant inclusif de tous les citoyens	Montrer une perspective concrète d'expérience de démocratie directe dès le processus constituant, cohérente avec l'appel de la phrase suivante	Dominique C.	Non intégré. La totalité du peuple politique n'a pas encore, dans les faits, un accès facile à internet. La présente PPL ne peut pas exclure d'office une partie du peuple.
32	Reform.	88	Elle ne se prononce pas sur le contenu du texte qu'il appartiendra aux membres de l'Assemblée de rédiger, lequel texte...	L'Assemblée constituante est chargée de rédiger la nouvelle constitution en se prononçant, à la majorité de ses membres, sur ses différents chapitres, le texte final de ses travaux étant soumis au referendum national et adopté au terme de cette consultation populaire.	Il m'a semblé que dire que l'Assemblée constituante ne se prononce pas sur le contenu du texte était inexact et même peu respectueux des lourds travaux qu'elle devra mener. Il y aura bien des points qui seront tranchés par vote interne de l'Assemblée avant d'aborder la rédaction. Évidemment, ce n'est pas elle qui fait le vote final, mais élaborer le texte constitue le rôle pilote principal. Disons-le.	Françoise B.	Non intégré. Cet amendement repose, semble-t-il sur un contre-sens au niveau du référent du pronom. Le « elle » renvoie non à la Constituante, mais à la présente proposition de loi. Ce sera effectivement à la constituante d'élaborer le texte.
33	Reform.	93	La proposition de loi se compose de 5 chapitres, répartis en 18 articles	La présente proposition de loi se compose de 5 chapitres, répartis en 18 articles	accent mis sur la relativité de la proposition de loi à sa destination	Michel C.	intégré directement
34	Ajout	104	1% des suffrages exprimés.	La moitié des membres de l'Assemblée Constituante sont tirés au sort parmi les citoyens éligibles.	Une part de tirage au sort pour assurer le brassage.	Laurent B.	Intégré dans le vote n° 3

35	Reform.	104	L'article 8 prévient de possibles conflits d'intérêt en interdisant aux membres de l'Assemblée constituante d'exercer des fonctions qu'ils auront instituées pendant au moins dix ans.	L'article 8 prévient de possibles conflits d'intérêt en interdisant aux membres de l'Assemblée constituante d'exercer des fonctions qu'ils auront instituées.	Il me semble plus sain de prévenir l'accès à des fonctions créées par un membre de la Constituante, quelle que soit la durée.	Laurent	B.	Intégré directement.
36	Reform.	104	Les membres de l'Assemblée constituante, dont le nombre est fixé à trois cent cinquante, sont élus au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, dans une circonscription nationale unique. Le seuil d'obtention des sièges est fixé à 1% des suffrages exprimés.	Les membres de l'Assemblée constituante, dont le nombre est fixé à trois cent cinquante, sont élus pour moitié au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, dans une circonscription nationale unique.	Une part de tirage au sort me semble nécessaire pour garantir un brassage des personnes.	Laurent	B.	Intégré dans le vote n° 3
37	Reform.	112	L'article 12 tend à la convocation des élections à l'Assemblée constituante.	L'article 12 vise à la convocation des élections de représentants à l'Assemblée constituante.	toujours dans le cadre de la décision du peuple par et pour le peuple	Michel	C.	Intégré et reformulé.
38	Reform.	117	L'article 17 précise que le texte adopté par les membres de l'Assemblée constituante aura vocation à être soumis à référendum.	L'article 17 précise que le texte adopté par les membres de l'Assemblée constituante aura vocation à être soumis au peuple pour référendum.	précision quant à l'objectif du référendum	Michel	C.	Intégré et reformulé.
39	Ajout	128	constitution pour la République	, après consultation d'une Agora publique - quelque 1000 citoyens tirés au sort sur base du volontariat exempté de préjugé d'âge, de lieu de vie, revenu ou sexe - qui s'efforceraient de connaître les vues et priorités principales de la population pour l'organisation du gouvernement et la constitution.	Inspiré du processus islandais : "The National Gathering shall be held in good time before elections to the Constitutional Assembly pursuant to the Act. Participation of approximately one thousand people should be assumed for the National Gathering, selected by means of random sampling from the National Population Register, with due regard to a reasonable distribution of participants across the country and an equal division between genders, to the extent possible. [...] The National Gathering shall endeavour to call for the principal viewpoints and points of emphasis of the public concerning the organisation of the country's government and its constitution" (http://ow.ly/Fpdc300wxvz) .Pour l'ancrage citoyen ! Sur la constitution proposée en Islande : http://ow.ly/ik3V300wxlK	Magnus	E.	Mis au vote n° 1
40	Reform.	132	deux ans à partir de son installation	un an à partir de son installation	2 ans c'est trop long, la gouvernance du Pays sera conditionnée au rendu de l'assemblée constituantes et un an c'est le maximum.	Jean-Luc	V.	Non intégré. Cet amendement repose sur un contre-sens : le gouvernement selon les institutions actuelles perdure pendant tous les travaux de l'assemblée constituante. Par ailleurs, même si des constituantes ont duré un an, on ne peut pas préjuger d'une durée aussi rapide des travaux, surtout s'il s'agit en même temps de faire participer les citoyens.
41	Reform.	138	Article 3 Tout citoyen majeur et détenteur de ses droits civils et politiques peut siéger au sein de l'Assemblée constituante.	Article 3 Tout citoyen majeur possédant un casier judiciaire vierge et ne pas être impliqué dans une affaire pénale en cours, être détenteur de ses droits politiques peut siéger au sein de l'Assemblée constituante.	trop de personnes sont en délicatesse avec avec les différents codes pénal, civil et autres. La personne doit être irréprochable.	Jacques	M.	Non intégré : cette clause d'inéligibilité interdirait à toute personne ayant eu des démêlés avec la justice de la 5ème de se présenter, y compris des personnes dont nous pouvons estimer qu'elles ont eu une condamnation arbitraire ou excessive, par exemple, les 8 de Goodyear, les personnes arrêtées arbitrairement lors de manifestations, etc.
42	Reform.	140	Tout citoyen majeur et détenteur de ses droits civils et politiques	Tout citoyen majeur et détenteur de ses droits civiques et politiques	l'électeur dispose de droits civiques (et non civils même s'il l'est... civil)	Michel	C.	intégré directement
43	Reform.	140	Article 3 Tout citoyen majeur et détenteur de ses droits civils et politiques peut siéger au sein de l'Assemblée constituante.	Article 3 Tout citoyen majeur et détenteur de ses droits civiques peut siéger au sein de l'Assemblée constituante.	Les droits civils et politiques sont traditionnellement ceux qui visent à protéger les individus par rapport à l'État. Ils sont par définition inaliénables car ce sont des droits de l'Homme par essence. Les droits civiques eux, peuvent être interdits, totalement ou partiellement, c'est une peine, prononcée par une juridiction.	Emmanuel le	G.	intégré directement

44	Reform.	146	Les membres de l'Assemblée constituante, dont le nombre est fixé à trois cent cinquante,	Les membres de l'Assemblée constituante, dont le nombre est fixé à six cent sont désignés de la façon suivante : 350 sont tirés au sort de façon à obtenir un groupe représentatif du corps électoral français et 150	Afin de garantir la prise en compte des besoins des citoyens au sein de l'assemblée, il est nécessaire que les citoyens "ordinaires" fassent nombre vis à vis des élus qui, en majorité, seront a minima des militants politiques : un rapport de 1 à 3 me parait un minimum	Dominique C.	Renvoyé aux votes n° 2 et 3
45	Reform.	146	dont le nombre est fixé à 350	dont le nombre est fixé à 400	Élire autant de constituants que de "Pays" non pas pour les faire élire sur la base de circonscriptions électorales qui seraient les Pays mais en vue de leur adjoindre un Conseil Consultatif Constituant tiré au sort sur les listes électorales du Pays, qu'ils seraient tenus de consulter une fois par trimestre, soit huit fois au cours du mandat, dans le cadre de séminaires de 2 jours.	Patrick	F. Mis au vote n° 2
46	Reform.	146	Les membres de l'Assemblée constituante, dont le nombre est fixé à trois cent cinquante, sont élus au scrutin proportionnel suivant la règle de la plus forte moyenne, dans une circonscription nationale unique. Le seuil d'obtention des sièges est fixé à 1% des suffrages exprimés.	Les membres de l'Assemblée constituante sont tirés au sort parmi l'ensemble des citoyens qui se seront portés candidat. Cette assemblée doit être représentative de la population française en terme de genres, age, revenus, lieux d'habitation, CSP et niveau d'études.	sinon nous allons encore avoir une assemblée de notables	Frédéric	G. Mis au vote n° 3
47	Suppr.	146	Le nombre est de 350		Il faut un nombre pair: 352 pour avoir avoir des listes composées de binômes paritaires	olivier	H. Non intégré. 350 est déjà un nombre pair, cela fait 175 binômes paritaires.
48	Ajout	152	candidat de chaque genre.	candidat de chaque genre (masculin / féminin).	précision du terme genre	Michel	C. Non intégré. Précision inutile et les parenthèses sont à éviter dans les textes de loi.
49	Suppr.	152	et se compose alternativement d'un candidat de chaque genre.		La mixité ne s'impose pas plus que la religion, elle se fait ou pas, c'est matière d'éducation et non pas d'obligation.	Denis	Q. Non intégré. Même la constitution de la Ve République prévoit, dans l'article 1 ^{er} que : « la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. » Toutes les élections au scrutin de liste sont à la parité, il serait difficile de faire autrement vu que les élections se dérouleront dans le cadre de la Ve République.
50	Reform.	154	Une liste ne peut être déclarée recevable que si, parmi les candidats qui la composent, figurent des habitants d'au moins cinquante départements ou collectivités d'outre-mer sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent résider dans un même département ou une même collectivité d'outre-mer	Une liste ne peut être déclarée recevable que si, parmi les candidats qui la composent, figurent des habitants de toutes les régions, sans que plus d'un vingtième d'entre eux puissent résider dans une même région	Permettre à des structures citoyennes de présenter des listes	Dominique C.	Non intégré. Dispositif impossible à mettre en œuvre : le nombre total de régions française est de 13 régions métropolitaines dont la Corse + 5 régions en Outre mer soit 18 régions administratives. Il est impossible de faire des listes où il y a moins d'1/20ème de la liste dans une région avec seulement 18 régions.
51	Suppr.	163	Dans l'ordre de la liste		Modifier pour que chaque liste soit représentée proportionnellement mais par tirage au sort!	olivier	H. Intégré en cas d'adoption de la proposition n° 4 du vote n°3.
52	Ajout	170	décret en Conseil d'État	En ce qui concerne les modalités d'application liées au tirage au sort, elles seront déterminées par la Commission nationale du débat public	Éviter le détournement du tirage au sort par des modalités d'application restrictives	Dominique C.	Cette idée est intéressante, mais nous n'avons pas l'expertise juridique pour savoir si cet amendement pourrait figurer tel quel dans un texte de loi, non intégré car incertitude sur son inapplicabilité juridique.

53	Reform.	175	Nul ne peut siéger [...] un exécutif local. Tout détenteur d'un mandat électif local appelé à siéger au sein de l'Assemblée constituante est réputé démissionnaire dudit mandat.	Tout détenteur d'un mandat électif local, national ou européen ou exerçant une fonction exécutive locale, nationale ou européenne appelé à siéger au sein de l'Assemblée constituante est réputé démissionnaire dudit mandat ou de ladite fonction exécutive.	Nul ne devrait être écarté de la possibilité de siéger à l'Assemblée Constituante au regard de son passé, quel qu'il soit. La Ve République ne peut se baser d'emblée sur la suspicion à l'égard d'une partie du peuple. Même si le discrédit actuel envers les politiques est assez largement légitime, il faut savoir faire table rase du passé pour partir dans de bonnes dispositions pour la prochaine République. La seule limite raisonnable est le fait d'éviter tout conflit d'intérêt et donc de demander au siégeant de démissionner de toute responsabilité électorale ou exécutive actuelle.	Arnaud	M.	Mis au vote n° 4.
54	Reform.	176	Cette incompatibilité s'applique également aux membres ou anciens membres du parlement européen et de la commission européenne, ainsi qu'aux personnes dirigeant ou ayant dirigé un exécutif local.	Cette incompatibilité s'applique également aux membres ou anciens membres du parlement européen et de la commission européenne, ainsi qu'aux personnes dirigeant ou ayant dirigé un exécutif local ou un mandat législatif local.	Du balai!	Sylvie	R.	Non intégré. La notion de « mandat législatif local » est trop imprécise en droit français, ce qui constitue une contradiction avec l'objectif constitutionnel de clarté de la loi.
55	Ajout	179	dirigé un exécutif local.	de plus de 5 000 habitants	Ne pas exclure les 35 000 maires de communes de moins de 5000 habitants qui sont des quasi bénévoles	Dominique	C.	Mis au vote n° 4.
56	Suppr.	185	Le mandat de membre de l'Assemblée constituante est exclusif de toute autre activité professionnelle rémunérée.		Cette restriction empêche les travailleurs qui n'ont pas la certitude de retrouver leur emploi de siéger, tandis qu'elle permet aux rentiers de se présenter. Par ailleurs, elle me semble entériner l'idée selon laquelle la politique est une activité professionnelle. C'est aussi la difficulté de concilier emploi et politique qui rend l'assemblée nationale si peu représentative.	Paul	B.	Non intégré. Cela soulève un débat légitime, mais il n'est proposé aucune autre mesure pour garantir que les membres ayant une activité professionnelle pourraient siéger. Il risquerait alors d'y avoir des personnes désignées qui n'iraient pas siéger. La solution serait de faire un statut de l'élu que le M6R a proposé dans sa charte, mais ce n'est pas l'objet de la présente PPL.
57	Reform.	191	Il ne peut pas excéder quatre fois le salaire minimum.	Il ne pourra, en tout état de cause, excéder quatre fois le salaire minimum (SMIC).	augmentation de la précision et de l'impact de la phrase	Michel	C.	Non intégré. Précision inutile, le SMIC est la définition même du salaire minimum. Il est souhaitable d'éviter les parenthèses dans un texte de loi.
58	Reform.	191	Il ne peut pas excéder quatre fois le salaire minimum.	Il ne peut pas excéder deux fois le salaire minimum.	La sobriété doit être exemplaire, y compris au niveau de la rémunération. Faire partie de l'Assemblée Constituante n'est pas un métier, mais une responsabilité civique. Une rémunération raisonnable est le gage d'une participation sans autre visée que de servir le peuple.	Arnaud	M.	Après consultation de consultation de constitutionnalistes, il apparaît préférable de ne pas mentionner le niveau de rémunération pour ne pas entrer en contradiction avec l'article 40 de la Constitution. Intégré dans l'exposé des motifs.
59	Reform.	195	Les membres de l'Assemblée constituante ne pourront pas exercer de fonctions exécutives ou législatives définies par la nouvelle constitution au cours des dix années suivant son entrée en vigueur.	Les membres de l'Assemblée constituante ne pourront pas exercer de fonctions exécutives ou législatives définies par la nouvelle constitution au cours des mandats suivant immédiatement son entrée en vigueur.	Éviter un éventuel conflit d'intérêt est sensé, mais cela ne doit pas écarter trop longtemps les citoyens de la possibilité d'exercer des fonctions exécutives ou législatives. Un seul mandat entre le fait d'avoir siégé à l'Assemblée Constituante et le fait de briguer une responsabilité semble suffisant.	Arnaud	M.	Mis au vote n° 5.
60	Reform.	200	Le chapitre III Fonctionnement de l'AC dans son intégralité	Les constituants disposent de deux mois pour organiser le fonctionnement de l'AC.	Une assemblée constituante ne doit être limitée que par elle-même et par les citoyens qu'elle représente. On ne peut donc pas accepter qu'une entité extérieure détermine a priori son fonctionnement.	Paul	B.	Intégré dans la formulation n° 2 du vote n° 6.
61	Ajout	206	membres les plus jeune	des trois membres d'âge médian,	Un bureau plus représentatif et avec un nombre impair évitant des situations de blocage	Dominique	C.	Non intégré : il n'est pas possible de savoir à l'avance s'il y aura bien trois personnes dont l'âge correspondra effectivement à l'âge médian.
62	Reform.	206	la benjamine ou le benjamin en exerçant la présidence provisoire.	la benjamine ou le benjamin en exercera la présidence provisoire.	formulation plus claire et précise	Michel	C.	intégré directement

63	Ajout	208	exerçant la présidence provisoire.	Ce bureau provisoire organisera les travaux pour réaliser un règlement intérieur pour définir le mode de fonctionnement de l'assemblée et l'organisation des travaux. Le règlement intérieur ne peut entrer en vigueur qu'après avoir été adopté à la majorité des suffrages exprimés	C'est à l'assemblée de s'auto-organiser	Dominique C.	Mis au vote n° 6
64	Suppr.	210	l'article 10 et l'article 11 en totalité		Inutile : c'est à l'assemblée de s'auto-organiser	Dominique C.	Intégré dans la formulation n° 2 du vote n° 6.
65	Reform.	212	à parité de genre.	à parité exacte de genre (masculin / féminin).	précision plus importante	Michel C.	Précision inutile et les parenthèses sont à éviter dans les textes de loi.
66	Ajout	216	tour peuvent se présenter.	Ils seront élus à la majorité relative. Toutefois, le seuil atteint devra être supérieur ou égal à 34 des votants.	Une majorité relative ne devra jamais être inférieure à 33,33 %	Paul-Étienne R.	Non intégré. L'amendement ne précise pas qui peut se présenter aux 2nd tour, rien ne garantit que le binôme fera plus de 33,33 % des votants.
67	Reform.	226	à la majorité des suffrages exprimés.	à la majorité des votants	le seuil de représentativité ne peut et ne doit pas être inférieur à 33,33% des votants.	Paul-Étienne R.	
68	Ajout	227	Majorité des suffrages exprimés	Article 11-b : l'ensemble des travaux seront disponibles sur un site internet et toutes les séances plénières et auditions de commissions seront retransmises en direct	Garantir la transparence des travaux	Dominique C.	Intégré directement dans la PPL en un article 12 avec ajout de mention d'un compte rendu écrit.
69	Ajout	227	majorité des suffrages exprimés	Article 12-b : l'assemblée constituante organisera l'interaction et la participation de l'ensemble des citoyens tout au long du processus constituant. Pour ce faire les services de la commission nationale du débat public seront mis à sa disposition	Garantir la participation active des citoyens	Dominique C.	Cette idée est intéressante, mais nous n'avons pas l'expertise juridique pour savoir si cet amendement pourrait figurer tel quel dans un texte de loi, non intégré car incertitude sur son inapplicabilité juridique.
70	Reform.	253	disposent d'un temps de parole égal dans les médias audiovisuels.	disposeront d'un temps de parole égal dans les médias audiovisuels.	le scripteur se situe dans le futur	Michel C.	Le temps de rédaction d'un texte constitutionnel par convention est le présent de vérité générale, même si le contenu se situe dans le futur.
71	Reform.	256	Article 15	Article 15 Les dépenses de campagne de chaque liste électorale sont plafonnées à 3 millions d'euros.../... Les dépenses des listes ayant obtenu plus de 1% des suffrages exprimés font l'objet d'un remboursement, dans la limite d'un plafond de 1,5 millions d'euros.	Le contenu du programme prévaut sur le contenant. Point d'emballage cadeau.	Jacques M.	Après consultation de constitutionnalistes, il apparaît préférable de ne pas mentionner le montant des dépenses remboursables pour ne pas entrer en contradiction avec l'article 40 de la Constitution. Dans l'exposé des motifs, il sera précisé que l'adoption de cette loi nécessitera une autre loi pour fixer le financement de la campagne électorale.
72	Reform.	257	chaque liste électorale sont plafonnées à 5 millions	chaque liste électorale seront plafonnées à 5 millions	le scripteur situe le fait dans le futur	Michel C.	Le temps de rédaction d'un texte constitutionnel par convention est le présent de vérité générale, même si le contenu se situe dans le futur.
73	Reform.	257	plafonnées à 5 millions	ne doivent pas excéder 100 000 euros.	Afin de ne pas pénaliser les listes citoyennes sans moyens financiers et de ne pas favoriser les listes qui ont de nombreux "amis" financiers (qui s'arrangeront pour répartir leurs dons ou pour soutenir leur candidat indirectement), la question de l'argent ne doit entrer en jeu qu'à minima dans les campagnes, autrement dit pour couvrir les frais incompressibles. Quelques exemples : les salles pour les meetings devront être mises à disposition par les pouvoirs publics dans un souci de transparence et d'équité. Tous les médias (publics et privés) devront s'ouvrir équitablement aux listes. Les listes s'appuieront principalement sur les réseaux sociaux et sur le bénévolat. Les autres dépenses de campagne (communication, frais de déplacement...) devront être couvertes par les 100 000 euros.	Stéphane L.	Après consultation de constitutionnalistes, il apparaît préférable de ne pas mentionner le montant des dépenses remboursables pour ne pas entrer en contradiction avec l'article 40 de la Constitution. Dans l'exposé des motifs, il sera précisé que l'adoption de cette loi nécessitera une autre loi pour fixer le financement de la campagne électorale.
74	Reform.	261	1% des suffrages exprimés font l'objet	1% des suffrages exprimés feront l'objet	toujours situé dans le futur	Michel C.	Le temps de rédaction d'un texte constitutionnel par convention est le présent de vérité générale, même si le contenu se situe dans le futur.
75	Reform.	266	sont proclamés par le Conseil	seront proclamés par le Conseil	action future	Michel C.	Le temps de rédaction d'un texte constitutionnel par convention est le présent de vérité générale, même si le contenu se situe dans le futur.

76	Ajout	271	Dispositions finales	Article 17: Chaque élu devra consulter une fois par trimestre, soit huit fois au cours des deux ans de mandat, un Conseil Consultatif Constituant, composé de citoyen(ne)s tirés au sort sur les listes électorales de l'une des 400 circonscriptions constituées sur la base des "Pays"	Impliquer profondément l'ensemble du pays dans l'élaboration de la constitution dans le but d'en faire réellement son émanation, son œuvre et de l'y attacher solidement. Sinon, elle sera perçue comme une affaire de spécialistes.	Patrick	F.	Mis au vote n° 1.
77	Ajout	274	Le texte issu des travaux	chapitre par chapitre. Si un chapitre est refusé, il devra être revu par l'assemblée constituante.	Meilleur contrôle par les citoyens. Ou même comme ont fait les islandais, chaque avancée de la constitution mis sur internet et commenté.	Sylvie	R.	Non intégré car contraire à la Constitution actuelle : il est préférable d'être le plus évasif possible sur l'organisation du référendum qui relève du pouvoir exécutif. L'organisation d'un tel référendum n'est pas prévu dans la Constitution actuelle.
78	Ajout	277	article 17	Article 18: Un Conseil Consultatif Constituant est instauré dans chaque Pays par tirage au sort sur les listes électorales. Il est obligatoirement consulté chaque trimestre par un des constituants, dans le cadre de séminaires de 2 jours. Ses membres sont indemnisés et formés.	Il s'agit de faire de la Constitution non pas une affaire de militants, de spécialistes seulement mais l'œuvre de la Nation tout entière, d'une part pour qu'elle corresponde vraiment aux attentes, aux préoccupations et aux besoins des "gens d'en bas" du "tout venant" et d'autre part pour que les citoyens y soient profondément attachés.	Patrick	F.	Intégré dans la formulation n°3 du vote n°1.
79	Ajout	277	Article 17	Les séances de l'Assemblée Constituante seront filmées et transmises en direct par les chaînes de TV nationales. Celles des Conseils Consultatifs Constituants seront filmées et transmises en direct par des Web TV.	Il est important que l'ensemble des citoyens puisse suivre l'évolution des travaux de façon à 1) bénéficier d'une solide éducation populaire, 2) pouvoir interagir constructivement et en toute connaissance de cause avec leurs représentants (élus à l'Assemblée Constituante ou tirés au sort dans les Conseils Consultatifs Constituants), 3) faire reposer en permanence le regard attentif des citoyens sur les épaules de leurs représentants.	Patrick	F.	Intégré pour partie avec l'amendement n° 68, et pour partie sera tranché lors du vote n°1
80	Ajout	277	Article 17	Un budget spécifique sera attribué à l'indemnisation et à la formation des membres tirés au sort des Conseils Consultatifs Constituants constitués sur la base des Pays. Ceux-ci pourront choisir les spécialistes, experts, chargés de les informer et les former (eux aussi devant être indemnisés).	Le fonctionnement des Conseils Consultatifs Constituants comme la contribution de leurs membres seraient négativement affectés par une participation bénévole et des moyens de fonctionnement indigents.	Patrick	F.	Après consultation de constitutionnalistes, il apparaît préférable de ne pas mentionner le montant des indemnisations pour ne pas entrer en contradiction avec l'article 40 de la Constitution. Dans l'exposé des motifs, il sera précisé que l'adoption de cette loi nécessitera une autre loi pour fixer le financement de la campagne électorale.
81	Ajout	278	Les travaux de l'Assemblée	Les travaux de l'Assemblée devront être transmis sur internet en direct.	Contrôle citoyen	Sylvie	R.	Intégré avec l'amendement n° 68 dans la création d'un article 12.
82	Suppr.	282	L'assemblée est dissoute		Lors du serment du jeu de Paume l'assemblée a juré de ne pas se séparer sans donner une constitution à la France. Il faut que l'assemblée constituante donne une constitution à la France, il serait absurde de recommencer le même processus sans texte constitutionnel.	Marco	S.	Non intégré car contraire à la Constitution actuelle : il est préférable d'être le plus évasif possible sur l'organisation du référendum qui relève du pouvoir exécutif. L'organisation d'un tel référendum n'est pas prévu dans la Constitution actuelle.
83	Ajout	283	constituante est dissoute.	[j'avoue ne pas avoir une idée précise, mais si la constitution n'est toujours pas adoptée, on fait quoi ?]	cas de la constitution toujours pas adoptée [?]	Michel	C.	